

Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 1^{er} avril 2021

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire. 12 membres présents. Absents excusés : Nathalie Marchand, Jean-Pierre Lafarge, Romain Touly. Cette séance a en grande partie été consacrée à la présentation des comptes de gestion, des budgets primitifs, et leur approbation.

Compte administratif : L'administration nous a demandé l'ouverture d'un budget spécifique pour l'ombrière. La mise en exploitation de celle-ci n'étant prévue que courant avril, il n'y a pas pour l'instant à débattre des résultats.

Le compte administratif du **Budget Général**, quant à lui, présente en section fonctionnement un solde de 488 604,82 € en cumul (dont 157 858,62 € pour l'année 2020). Compte tenu du déficit en section investissement de - 96 412,54 € (- 44 925,14 € pour 2020), le résultat global est excédentaire de 392 192,28 €. L'approbation du compte est votée à l'unanimité.

Affectation du résultat : compte tenu de ces chiffres plus que satisfaisants, il est décidé après débat d'abonder l'investissement à hauteur de 188 604,82 €, (96 412,54 + 92 192,28), ce qui nous laissera un report à nouveau de 300 000 € en fonctionnement.

Budgets primitifs : Le budget d'ouverture pour l'ombrière s'équilibre à 93 466,94 € en investissement et 3 290 € en fonctionnement.

Pour ce qui concerne le budget général, l'investissement - impacté surtout par les travaux programmés sur le bâtiment de la mairie - s'élèvera à 1 564 518,31 € et le fonctionnement, sans grand changement par rapport à 2020, à 714 537,70 €.

Ces budgets sont votés à l'unanimité et seront transmis sans tarder aux autorités statutaires.

Taux d'imposition : La disparition de la Taxe d'Habitation (sauf des résidences secondaires), sera désormais compensée par la part départementale de la Taxe Foncière sur le Foncier Bâti (15, 30 %), qui sera affectée aux communes en plus de leur part propre. Cette dernière s'élève pour Marcoux à 11, 33 %. Après débat, et considérant les difficultés liées à la situation sanitaire, il est décidé de ne l'augmenter que de 0,5 % pour cette année, la portant à 11,39 %. Le taux global, sur votre avis d'imposition de 2021, devrait donc s'afficher à 26, 69 %. Le Foncier Non Bâti restera lui, inchangé, à 40,16 %, tout comme la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (4,80 %).

Participation citoyenne : 13 volontaires se sont fait connaître pour être référents dans leur quartier. Une réunion sera organisée prochainement avec la gendarmerie pour fixer les bases de ce dispositif.

Questions diverses :

- **Antenne Free** : La rampe d'accès a été aménagée, les travaux de raccordements réalisés. Le chantier proprement dit devrait débuter courant mai.
- **Demande de subvention** : Une demande de subvention de 55 € nous est parvenue de la part du Lycée des Monts du Lyonnais, où est scolarisé un enfant de Marcoux handicapé. Le conseil vote pour le versement de cette subvention à l'unanimité.
- **Panneaux routiers** : La route de Goutterelle est souvent empruntée par des poids lourds qui peuvent non seulement s'y trouver en difficulté, mais encore dégrader le revêtement de façon conséquente. La décision est prise de procéder à la pose d'un panneau « Stop » à la croix de Goutterelle et la pose de panneaux limitant l'accès aux véhicules de plus de 3, 5 tonnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.